

La morbidité et la mortalité maternelles et néonatales ont préoccupé, depuis plusieurs années, les gouvernements et les partenaires au développement en Afrique car elles constituent un problème majeur de santé publique. En effet, selon l'OMS et l'UNICEF, en Afrique de l'Ouest et du Centre, près de 120 000 femmes décèdent chaque année en voulant donner la vie et 50 à 60% des décès infantiles surviennent pendant la période néonatale. Pour chaque femme qui meurt, 30 à 100 autres souffriront de complications graves, douloureuses et débilitantes liées à la grossesse, à l'accouchement et aux suites de couches.

Plusieurs initiatives ont été entreprises, au plan mondial, pour faire face aux situations précaires vécues par la majorité des femmes et des enfants. Parmi celles-ci, il faut citer le lancement en 1987 de l'initiative pour une maternité sans risque, l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route par un groupe de travail régional pour répondre sous forme de politique internationale au taux élevé de mortalité maternelle dans les pays en développement.

Le Burkina Faso a adhéré à l'initiative pour une maternité sans risque et a toujours élaboré des politiques de réduction de la mortalité maternelle et néonatale qui sont parmi les plus élevés du monde, se situant respectivement à 484 pour 100.000 naissances vivantes et 41 p 1000 (EDS 98/99).

En effet, dès 1998 le Ministère de la Santé a élaboré et mise en œuvre un programme national pour une maternité sans risque (1998-2000). Après l'adoption d'une Politique Sanitaire Nationale (PSN) en 2000, un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) a aussi été élaboré couvrant la période 2001-2010. Dans le cadre de ce PNDS, il est prévu de réduire la mortalité maternelle et néonatale de 40% d'ici 2010 et de porter le taux de couverture en consultation prénatale à 90%, celui des accouchements assistés à 60% et la prévalence contraceptive à 17%.

Le présent document d'orientation stratégique en matière de lutte contre la mortalité maternelle doit contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le PNDS. Il s'adresse à tous les acteurs de la Santé de la Reproduction (SR) et de la lutte contre la Mortalité Maternelle et Néonatale (MMN) aux différents niveaux du système de santé ainsi qu'aux partenaires et aux autres secteurs ministériels pour les informer des actions menées par le Ministère de la Santé dans le domaine de la Maternité à Moindre Risque et susciter leur implication. Il contient essentiellement :

- Les éléments de justification de la poursuite de la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale dans notre pays ;
- Les axes prioritaires dans lesquels les différents acteurs doivent s'inscrire chacun en fonction

de ses ressources et de ses compétences;

- Les stratégies de mise en œuvre ;
- Les indicateurs pouvant aider chaque acteur à mesurer les effets de ses interventions en matière de maternité à moindre risque.

Le plan stratégique tire son fondement du plan national de développement sanitaire 2001-2010 et des résultats atteints après la mise en œuvre du programme de maternité sans risque 1998-2000. Il prend en compte les cibles visées dans la stratégie décennale en santé de la reproduction de l'OMS pour la région africaine à l'horizon 2007, les objectifs du forum « Vision 2010 » et ceux du millénaire, la déclaration commune OMS/FNUAP/UNICEF/Banque Mondiale en faveur de la réduction de la mortalité maternelle. Il tient aussi compte des actions mises en œuvre par les autres secteurs de développement.

Télécharger le [Document complet \[pdf\]](#) Copyright© Ministère de la santé Burkina Faso